



Réseau des Centres d'Excellence de l'UIT pour l'Afrique

Ecole Nationale Supérieure des Postes, des Télécommunications et des Technologies de l'Information et de la Communication
(SUP'PTIC)

Formation présentielle sur les
Quelle régulation pour l'économie numérique? (réseaux, contenus, données)
Yaoundé, Cameroun
28 au 31 octobre 2019

PRESENTATION DE LA FORMATION

DESCRIPTION DU COURS

Titre	Quelle régulation pour l'économie numérique? (réseaux, contenus, données)
Objectifs	<ol style="list-style-type: none">1. Renforcer les compétences des participants en matière de régulation de l'économie numérique notamment les aspects relatifs :<ul style="list-style-type: none">▪ A l'ensemble des secteurs numériques régulés ;▪ Aux méthodes et les outils de régulation découlant des textes internationaux et régionaux ainsi que les politiques nationales mises en place par les Etats ;2. Appréhender la régulation du numérique dans sa globalité.
Dates	du 28 au 31 octobre 2019
Durée	4 jours
Date limite d'enregistrement	26 octobre 2019
Frais de formation	600 USD
Code du cours	19WS24342AFR-F

RESULTATS ATTENDUS

Amélioration des compétences des participants en matière de régulation de l'économie numérique notamment les aspects relatifs à l'ensemble des secteurs numériques régulés, les méthodes et les outils de régulation découlant des textes internationaux et régionaux ainsi que les politiques nationales mises en place par les Etats.

PUBLIC CIBLE

Ce cours est destiné aux personnels des entreprises du numérique, aux personnels des Autorités de Régulation et des Ministères chargés des Télécommunications, ainsi qu'aux structures en charge de la sécurité.

Les autres institutions et individus qui se consacrent au renforcement de leurs capacités en matière de haut débit mobile sont également les bienvenus.

FORMATEURS

NOM DES FORMATEURS	CONTACTS
Intervenant principal : Philippe Achilleas Professeur de droit public, Directeur de l'IDEST (Institut Droit, Espaces et Technologies), Université Paris Sud	
Intervenant secondaire : Jean-Michel Communier, Maître de conférences de droit public, Membre de l'IDEST (Institut Droit, Espaces et Technologies), Université Paris Sud	

EVALUATION

Evaluation théorique à travers un questionnaire à choix multiple

AGENDA

1 ^{er} jour – 28 octobre	Heure de début, Heure de fin	Sujets/Activités
	08:00 - 09:00	Accueil, enregistrement et ouverture de la formation.
	Session du matin (09:00 - 12:45)	Régulation des réseaux et des services de communications électroniques (régulation sectorielle)
	Session de l'après-midi (14:00 - 17:15)	Régulation des réseaux et des services de communications électroniques (régulation par le droit de la concurrence)
2 ^{ème} jour – 29 octobre	Heure de début, Heure de fin	Sujets/Activités
	Session du matin (09:00 – 12:15)	Régulation des services de média audiovisuels (liberté d'information, promotion de la diversité culturelle)
	Session de l'après-midi (13:45 - 17:00)	Régulation des services de média audiovisuels (communications commerciales, protection des mineurs, contenus interdits)
3 ^{ème} jour – 30 octobre	Heure de début, Heure de fin	Sujets / Activités
	Session du matin (09:00 – 12:15)	Régulation des données personnelles (obligations des Etats, obligations des responsables de traitement)
	Session de l'après-midi (13:45 - 17:00)	Régulation des données personnelles (obligations des Etats, droits des personnes concernées)
4 ^{ème} jour – 31 octobre	Heure de début, Heure de fin	Sujets / Activités
	Session du matin (09:00 – 12:15)	Questions transversales (régulation et développement)
	Session de l'après-midi (13:45 - 17:00)	Questions transversales (Régulation et Sécurité)

METHODOLOGIE

Exposés, travaux pratiques, étude de cas et échanges interactifs.

Coordinateur de la formation: Nom : Anne Chantal Mvogo Chef de Division de la Coopération et la Recherche, SUP'PTIC Tel. : + 237 242 10 09 17 / + 237 222 23 28 38 Email : ngonanika@yahoo.fr / info.dcor.supptic@gmail.com	Coordinateur de l'UIT: Nom : Elena Stankovska-Castilla Tel: +41 22 730 60 27 E-mail : elena.stankovska-castilla@itu.int
---	--

INSCRIPTION ET PAIEMENT

Inscription sur le portail de l'ITU Académie:

L'inscription et le paiement doivent se faire en ligne sur le portail web de l'ITU Académie. Afin de pouvoir vous inscrire à un cours vous **devez** au préalable créer un compte sur le portail web d'ITU Académie à l'adresse suivante : <https://academy.itu.int/index.php/user/register>

Inscription à une formation:

Si vous avez déjà un compte ou que vous créez un nouveau compte, vous pouvez vous inscrire en ligne pour la formation à l'adresse suivante :

<https://academy.itu.int/training-courses/full-catalogue/quelle-regulation-pour-leconomie-numerique>

Vous pouvez également vous inscrire en trouvant le cours qui vous intéresse dans notre catalogue de formation <https://academy.itu.int/training-courses/full-catalogue/reglementation-de-la-large-bande>

Paielement

1. Paiement en ligne

Les frais de participation à cette formation sont de 600 USD. Ce montant prend en compte l'inscription, la documentation, la pause-café et le déjeuner. Il est recommandé de procéder au paiement via le système de paiement en ligne en utilisant le même lien que celui de l'inscription en ligne :

<https://academy.itu.int/training-courses/full-catalogue/quelle-regulation-pour-leconomie-numerique>

2. Paiement par virement bancaire

Lorsqu'il n'est pas possible d'effectuer un paiement via le système en ligne, sélectionnez l'option de paiement hors ligne "offline" pour générer une facture en utilisant le même lien que ci-dessus. Téléchargez la facture pour effectuer un virement sur le compte bancaire de l'UIT indiqué ci-dessous. Envoyez ensuite la preuve de paiement / la copie du bordereau de virement et la copie de la facture à Hcbmail@itu.int et mettre en copie le coordinateur du cours. **Tous les frais de transaction bancaire doivent être à la charge du payeur.**

Si les documents ci-dessus ne sont pas soumis, le candidat pourrait ne pas être inscrit à la formation.

3. Paiement de groupe

Si vous souhaitez payer pour plus d'un participant par virement bancaire et que vous avez besoin d'une facture pour tous, créez un compte comme **contact institutionnel**. Les contacts institutionnels sont des utilisateurs qui représentent une organisation. Tout étudiant peut demander à être un contact institutionnel ou à appartenir à une organisation existante.

Pour ce faire, accédez à la page de votre profil en cliquant sur le bouton "**My account**" dans le menu de l'utilisateur. Au bas de cette page, vous devriez voir deux boutons :

- Si vous souhaitez **devenir un contact institutionnel**, cliquez sur le bouton "**Apply to be an Institutional Contact**". Cela vous redirigera vers un petit formulaire qui vous demandera le nom de l'organisation. Une fois que vous avez renseigné le nom de l'organisation que vous souhaitez représenter, cliquez sur "**continue**", une demande est alors créée. Un responsable de l'Académie de l'UIT examinera manuellement cette demande et l'acceptera ou la refusera en conséquence.
- Si vous souhaitez **appartenir à une organisation existante**, cliquez sur le bouton "**Request to belong to an Institutional Contact**". Cela vous redirigera vers un petit formulaire qui vous demandera de sélectionner l'organisation à laquelle vous souhaitez appartenir à partir d'une liste d'organisations. Après avoir sélectionné la

bonne organisation et cliqué sur “**continue**”, une demande sera créée. Le contact institutionnel qui représente cette organisation acceptera ou refusera manuellement votre demande d'adhésion à l'organisation.

Coordonnées bancaires de l'UIT:

Nom et adresse de la Banque :	UBS SWITZERLAND AG Case postale 2600 CH 1211 Geneva 2 Switzerland
Bénéficiaire:	Union Internationale des Télécommunications
Numéro de compte :	240-C8108252.2 (USD)
Swift:	UBSWCHZH80A
IBAN	CH54 0024 0240 C810 8252 2
Montant :	600 USD
Référence du paiement :	CoE-AFR 24342 - P.40590.1.09

4. Autres méthodes de paiement

Si pour des raisons de régulations nationales il y a des restrictions ne permettant pas d'utiliser les options de paiement 1 et 2 ci-dessus, veuillez contacter le coordinateur de l'UIT pour plus d'assistance.